# **Ordonnance de prévention : Désamianteur**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des poussières :

* Respecter la notice au poste (amiante)
* Respecter le plan de démolition, de retrait ou de confinement (amiante)
* Respecter les consignes liées au confinement et au retrait d'amiante
* Alerter en cas de dysfontionnement du système d'aspiration
* Assurer l'étanchéité globale de la tenue de travail (visage, cou, poignets et chevilles)
* Porter les appareils de protection respiratoire (APR) mis à disposition

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

Protégez-vous des TMS :

* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à la tâche
* Veiller au bon état des matériels et outils utilisés

Pour éviter les accidents :

* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Adapter son alimentation et ses apports en eau

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 12/08/2025